

Le 1^{er} cinq majeur 1953



Recrutement d'une première équipe garçons composée de Michel Bonnet, Gabriel Mallet, Michel Tricoire, Firmin Chapleau et ? Marceau.

Règlement de la ST JO BASKET

Extrait du 1^{er} règlement composé de 14 articles

Art 1	Les membres de l'équipe de basket doivent se montrer chrétiens partout et toujours dans leur tenue, dans leurs paroles et dans leurs actions.
Art 4	Leur attitude et leurs relations dans le jeu et en dehors du jeu seront dignes et honnêtes. La réserve leur est très recommandée à l'égard des jeunes filles, pas de fanfaronnades exagérées ni à plus forte raison de familiarités déplacées.
Art 5	Il est de rigueur qu'ils remplissent les devoirs essentiels publics de la religion.
Art 6	Un match n'aura jamais lieu pendant une cérémonie ou pendant des réunions importantes, de même pour l'entraînement; s'entendre pour cela avec l'Abbé Directeur.
Art 9	L'obéissance et le respect doivent être parfaits envers le capitaine et le secrétaire envers le responsable, l'arbitre et le Directeur. On ne discute pas les ordres, on s'y soumet. les réclamations ne doivent jamais être faites publiquement.
Art 12	Le secrétaire ne prendra de lui même aucune décision importante ni aucun engagement de match, sans auparavant avoir consulté l'Abbé Directeur. De même, il ne recevra et n'engagera aucune lettre sans la lui avoir montrée.